



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020

Le **10/12/2020** à partir de **10h00**, il sera procédé au siège de la **Présidence de l'Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès** à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de **prix N° 1/2020**, concernant les **travaux de réhabilitation et d'aménagement au niveau des anciens locaux (Cuisine, Vestiaires et Logement de gardien) de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès.**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30.000,00 Dhs** (Trente Mille Dirhams).

L'estimation des travaux objet de cet appel d'offres est fixée à la somme de :
1 255 200,00 Dhs. (Un million deux cent cinquante-cinq mille deux cent dirhams).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service économique de l'Ecole Supérieure de technologie de Fès, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante :

www.est-usmba.ac.ma

Ou du portail des marchés :

www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation du marché de l'Université, approuvé par le Ministre de l'Economie et des Finances le 22 Aout 2014.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service économique de l'Ecole Supérieure de Technologie de Fès sis Route d'Immouzer, – Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation du marché de l'Université du 22 aout 2014.

1-Dossier administratif pour chaque lot comprenant :

- a. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement.
- b. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
- c. Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 140 du règlement précité.

2- Dossier technique

Ce dossier comprend les pièces et documents suivants :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
2. Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

- **Selon l'ancien régime :**

Secteur	Qualifications exigées	Classe
5	5.18	4

- **Selon le nouveau régime :**

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A5	4

3- le cahier des prescriptions spéciales ainsi que le règlement de la consultation paraphés sur toutes les pages et signés à la dernière page.